



# GUIDE DE L'ÉTUDIANT



Année académique  
2019 - 2020





***Le présent guide a été rédigé par :***

***Aubin Mutondo Mpamba,***

*Chargé des Relations Publiques et des Ressources Humaines*

***Avec la contribution de :***

*- Junior Muwala Bol'Makob, Web Master et Design (photos & mise en page)*

*- Christian Kamenga Mapurita, Chef de travaux (organisation des examens)*

*- Chryso Awila, Chargé de Projets, Fondation Nouveaux Horizons (Fondation Nouveaux Horizons, FNH en sigle)*

# TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
HISTORIQUE.....	5
VISION, OBJECTIF ET DEVISE.....	5
ORGANES DE L'UNH.....	5
Le Conseil d'Administration.....	5
Le Conseil de l'Université.....	5
Le Comité de Gestion.....	6
Le Conseil de Faculté.....	6
Le Conseil de Département.....	6
Le Conseil du Centre de Recherche.....	6
ORGANISATION DES ETUDES A L'UNH.....	7
INSCRIPTION A L'UNH.....	8
Conditions d'admission à l'Université Nouveaux Horizons.....	8
Procédure d'inscription.....	9
BOURSES D'ETUDES.....	9
LES INFRASTRUCTURES.....	10
ORGANISATION DES EXAMENS.....	10
Evaluation.....	10
De la délibération aux recours.....	10
Redoublement.....	11
CORPS ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE.....	11
CORPS ADMINISTRATIF.....	12
COOPERATION EXTERIEURE.....	12
FONDATION NOUVEAUX HORIZONS, FNH en sigle.....	12
GOUVERNEMENT DES ETUDIANTS.....	13
ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES.....	13
ŒUVRES ESTUDIANTINES.....	13
CONSEILS PRATIQUES POUR REUSSIR SES ETUDES.....	14
ANNEXE.....	16
Règlement académique.....	16
Code vestimentaire.....	19

## AVANT-PROPOS

A vous tous, **Nouveaux Etudiants** et **Nouvelles Etudiantes**, je souhaite la bienvenue à l'**Université Nouveaux Horizons**, au nom du Conseil d'Administration, du Comité de Gestion, de tout le corps académique et scientifique, du personnel Administratif et Technique et en mon nom propre. C'est tout à la fois un devoir, un honneur et un plaisir de vous accueillir dans notre institution académique.

Les premiers pas à l'Université peuvent être déroutants et, bien souvent, le jeune qui arrive dans un milieu académique se sent désorienté, voire, perdu. Le présent **Guide de l'Etudiant** a été conçu pour vous mettre en confiance et vous aider à bien prendre vos repères dans l'environnement qui sera le vôtre, désormais, et vous rassurer dans le choix que vous avez opéré en venant à l'UNH.

C'est un choix dont vous devez être fiers. Nous en sommes très fiers aussi, car vous avez opté pour la qualité de l'enseignement universitaire. L'UNH œuvre pour l'excellence, en effet. Vous aurez la possibilité de vous en convaincre au vu de notre infrastructure, mais aussi, et surtout, au contact du personnel enseignant et administratif que notre université met à votre disposition.

C'est un long voyage que vous venez d'entreprendre. Vous aspirez à de **nouveaux horizons**. Le rêve que vous nourrissez aujourd'hui deviendra réalité demain. A condition qu'avec l'encadrement multiforme dont vous bénéficierez, chacun et chacune d'entre vous y mette du sien, fasse sa part du travail. A condition que vous ayez le sens du devoir ou de responsabilité. Devoir ou responsabilité envers vous-mêmes d'abord, envers les vôtres ensuite, envers la nation congolaise enfin. Votre avenir tient donc dans vos mains, ne l'hypothéquez point. Bienvenue, encore une fois, et bonne chance pour la suite.

Pr. A. TAKIZALA M., Recteur

## HISTORIQUE

L'Université Nouveaux Horizons, UNH en sigle, a été créée le 1<sup>er</sup> décembre 2014 sous l'impulsion d'une initiative privée. Le Professeur Alexis Takizala Masoso en est le premier Recteur.

Reconnue par l'arrêté ministériel AM N° 209/MINESU/CAB.MIN/TMF/RK3/CPM/2016 du 16/09/2016, elle fonctionne depuis octobre 2016. C'est une institution privée d'enseignement universitaire agréée par l'arrêté ministériel AM N° 130/MINESU/CAB.MIN/ MIL/KGN/JMB/2019 du 22 juillet 2019.

## VISION, OBJECTIF ET DEVISE

-Etre une université de standard international, tenue de concourir à l'avancement du savoir et de rayonner dans son milieu et au-delà ;

-Former des leaders audacieux, capables d'innover, de soutenir le progrès et de s'insérer rapidement et efficacement dans le monde du travail ou de créer leurs propres entreprises ;

-« *Oser - Innover - Persévérer* », telle est notre devise : oser sortir de sentiers battus ; faire les choses autrement, conformément à « l'esprit UNH », un esprit d'excellence ; aller jusqu'au bout du rêve et de l'effort, susciter et développer l'esprit d'entreprise malgré les obstacles.

## ORGANES DE L'UNH

Les organes de l'Université sont :

- Le Conseil d'Administration
- Le Conseil de l'Université
- Le Comité de Gestion
- Le Conseil de Faculté
- Le Conseil de Département
- Le Conseil du Centre de Recherche

### Le Conseil d'Administration

Composé de dix à quinze membres, le Conseil d'Administration est l'organe suprême de l'UNH. Il conçoit et oriente la politique générale de l'Université.

### Le Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université est la réunion du Comité de Gestion et des Doyens des Facultés, des Directeurs des Centres de Recherche, auxquels se joignent un représentant du corps académique, un représentant du corps scientifique, un

représentant du personnel administratif et technique et un représentant des étudiants.

Il se réunit une fois par semestre pour faire le point sur l'évolution de l'Université.

### **Le Comité de Gestion**

Le Comité de Gestion assure la marche de l'Université. C'est son organe exécutif. Le Recteur, le Secrétaire Général Académique et l'Administrateur Général en sont les membres.

- Le Recteur est le gestionnaire principal. Il coordonne toutes les activités au sein de l'Université, la représente et l'engage auprès des tiers.
- Le Secrétaire Général Académique supervise l'enseignement, la recherche et la formation continue. Il est le garant de la qualité du diplôme sanctionnant la fin des études à l'UNH. Il remplace le Recteur en cas d'absence ou d'empêchement.
- L'Administrateur Général s'occupe de l'administration et des finances de l'Université. Il veille entre autres à ce que les étudiants s'acquittent de frais académiques.

### **Le Conseil de Faculté**

Responsable de la qualité de l'enseignement et de la recherche, le Conseil de Faculté est l'ensemble du corps académique de la Faculté. Il est présidé par un Doyen secondé par un Vice-doyen à l'enseignement et un Vice-doyen à la recherche. Le premier remplace le Doyen en cas d'empêchement ou d'absence.

### **Le Conseil de Département**

Le Conseil de Département est l'ensemble du corps académique et scientifique du Département. Présidé par un Chef de Département, il est responsable de la qualité de l'enseignement et de la recherche au sein du Département.

### **Le Conseil du Centre de Recherche**

C'est le Recteur qui signe l'acte de création des Centres de Recherches au sein ou en dehors des facultés et en désigne les responsables et les membres. Il a été créé, le 9 mai 2019, une Unité de Recherche sur la Gouvernance des Ressources Naturelles, UR-GRN en sigle.

A vocation interdisciplinaire, elle a pour mission de réfléchir sur la gouvernance des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, d'analyser les stratégies des entreprises minières industrielles et leur impact sur le développement local et l'environnement d'une part, et l'activité minière artisanale ainsi que ses effets sur les communautés locales et l'environnement d'autre part.

L'UR-GRN travaille en réseau avec d'autres institutions locales, nationales et internationales ayant des objectifs similaires.

## ORGANISATION DES ETUDES A L'UNH

L'Université Nouveaux Horizons est arrimée au système LMD : Licence (3 ans) - Maitrise (2 ans) – Doctorat (3 ans). Les Sciences Technologiques et l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme quant à elles, exigent la réussite d'une année préparatoire obligatoire.

L'UNH a adopté ledit système afin de répondre aux exigences du Gouvernement de la République Démocratique du Congo qui recommande son introduction progressive dans l'enseignement universitaire. Il découle du processus de Bologne et permet l'harmonisation des grades au niveau international, favorisant ainsi la mobilité du Personnel et de l'Etudiant à l'échelle mondiale. Il offre notamment une formation améliorée, des approches pédagogiques et administratives innovantes, des programmes en adéquation avec les attentes du monde professionnel et un parcours de formation souple visant à autonomiser les apprenants.

Dans le système LMD, les contenus des profils de formation et des parcours sont découpés en **Unités d'enseignements (UE)** que l'étudiant doit valider. Chaque **UE** comprend un ou plusieurs **éléments constitutifs (EC)** homogènes (matières similaires). Chaque **UE** a une valeur mesurée en **crédits**. Le **crédit** est une pondération associée à une matière donnée et dont le volume est défini en fonction des heures théoriques et pratiques. Un crédit correspond à 25 heures dont 15 présentielle et 10 non présentielle (travaux personnels, recherches et enquêtes sur terrain, etc.). Au niveau de la licence, une année universitaire de deux semestres compte 60 crédits (30 par semestre). Sous certaines conditions, on peut passer de classe avec au maximum 3 **compléments**. Le **complément** est une matière non validée que l'étudiant doit repasser tout en étant dans la promotion supérieure.

L'UNH compte quatre facultés ainsi qu'une Ecole Supérieure d'Architecture et d'Urbanisme comprenant chacune des filières. Elle a aussi en son sein un Centre de Langues pour l'apprentissage de l'Anglais ouvert du lundi au vendredi, de 16 HOO à 18 HOO et de 18 HOO à 20 HOO. Nous vous encourageons vivement à maîtriser la langue anglaise d'autant que les enseignements sont bilingues à l'UNH.

Les facultés sont :

- Sciences des Aliments et de l'Environnement
  - Sciences des Aliments
  - Sciences de l'Environnement
  
- Sciences de Gestion
  - Gestion des Entreprises
  - Gestion des Ressources Humaines
  - Commerce et Marketing
  - Banques et Assurances
  
- Sciences Informatiques
  - Informatique de Gestion et des Administrations
  - Informatique des Réseaux et des Infrastructures
  - Calcul Scientifique
  
- Sciences Technologiques
  - Génie Civil
  - Génie Electrique
  
- Ecole Supérieure d'Architecture et d'Urbanisme
  - Architecture
  - Urbanisme
  - Géométrie et Topographie

## **INSCRIPTION A L'UNH**

Toute personne désireuse de s'inscrire à l'Université Nouveaux est la bienvenue si elle remplit les conditions d'admission.

### **Conditions d'admission à l'Université Nouveaux Horizons**

Conformément à l'arrêté départemental N° ESU/CABCE/082 du 05 juillet 1982, complété par l'arrêté N° ESURS/CABCE/129/88 du 30 août 1988, « nul n'est admis en première année d'université s'il n'est titulaire d'un diplôme d'Etat ou d'un titre jugé équivalent par le Commissaire d'Etat à l'Enseignement Primaire et Secondaire.»

## Procédure d'inscription

1. Remplir un formulaire d'inscription téléchargé du site [www.unhorizons.org](http://www.unhorizons.org) ou obtenu à la réception de l'UNH sise au 2465, Route Kasapa, Quartier Gambela dans la Commune de Lubumbashi ;
2. S'acquitter de frais d'inscription, payables à la banque ;
3. Déposer à l'UNH le formulaire dûment rempli, daté et signé et la preuve de paiement des frais **au plus tard le 31 août** ;
4. Participer au test d'orientation et, le cas échéant, suivre les cours de mise à niveau organisés par l'Université moyennant un paiement de 100\$ (cent dollars US) ;
5. **Confirmer** son inscription ou sa réinscription, selon le cas, par le paiement, **au plus tard le 30 octobre, de la première tranche des frais académiques** et des trois autres tranches au plus tard le 15 janvier, le 15 avril et le 15 juin. Tout paiement tardif est augmenté d'une pénalité de 5%.

**Nous vous prions de toujours déposer au plus vite la preuve de paiement des frais académiques à la réception de l'UNH, d'envoyer par whatsapp votre photo passeport, vos nom, post-nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, et adresse (N°, avenue, quartier, commune) au 0972 607 501 et de retirer votre carte d'étudiant le lendemain à la réception. Pour mettre à jour votre carte d'étudiant, vous déposerez chaque fois la preuve de paiement des tranches suivantes. Notez que l'accès à l'Université, aux cours, aux travaux pratiques et aux examens est conditionné par le paiement des frais académiques et la présentation de la carte d'étudiant aux gardes postés à l'entrée de l'enceinte de l'Université.**

## BOURSES D'ETUDES

L'UNH met à la disposition de ses meilleurs étudiants des bourses partielles renouvelables annuellement. Ils bénéficient d'une réduction sur les frais académiques. Y sont éligibles :

- Les nouveaux étudiants ayant obtenu leurs diplômes d'état avec 70% ou plus et ayant réussi au test d'orientation ;
- Les anciens étudiants de l'UNH ayant réussi avec distinction ou plus.

## LES INFRASTRUCTURES

L'Université est dotée de deux bâtiments principaux, UNH 1 et UNH 2, autour desquels s'articulent les enseignements. Le premier abrite le rectorat, le secrétariat général académique, le corps académique et scientifique, le corps administratif, la bibliothèque, le laboratoire d'informatique, la salle des conférences, des auditorios, le Centre de Langues et la réception. Dans le second sont installés des auditorios, les laboratoires de Chimie, des Sciences des Aliments et de l'Environnement, des Sciences Technologiques et d'Architecture ainsi que le restaurant universitaire.

L'UNH dispose d'un équipement moderne favorisant un apprentissage de qualité, dont la vidéo conférence, la plate-forme MOODLE pour l'acquisition des syllabus, des laboratoires équipés, une bibliothèque couvrant toutes les disciplines enseignées, des auditorios fonctionnels, des tableaux blancs interactifs (TBI), des toilettes modernes, etc.

La recherche documentaire et les stages occupent une place de choix dans le système LMD. Il vous est recommandé de fréquenter assidument la bibliothèque afin de maximiser vos chances de réussite. N'hésitez pas non plus d'élargir vos horizons en participant aux conférences que l'UNH organise régulièrement.

Imprégnez-vous régulièrement du fonctionnement de votre Université : visitez le site de l'UNH [www.unhorizons.org](http://www.unhorizons.org), consultez régulièrement votre boîte email - vous devez impérativement en avoir une et la communiquer au Service de Scolarité - et lisez quotidiennement les communiqués affichés à l'entrée de l'Université et des auditorios ainsi qu'aux valves traditionnelles et électroniques.

## ORGANISATION DES EXAMENS

### Evaluation

L'étudiant est soumis à deux types d'évaluation : le contrôle continu et l'examen. Le premier a généralement lieu toutes les quinze heures d'enseignement. Dans chaque enseignement, la moyenne de toutes les épreuves de l'année représente **la moitié** de la note finale de l'étudiant. Ce dernier doit en prendre connaissance avant l'examen. L'examen représente l'autre moitié de la note finale.

### De la délibération aux recours

Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir au moins une moyenne pondérée de 10/20 dans cette unité d'enseignement. Ne peut valider l'année académique que l'étudiant qui totalise **au moins 45 crédits** et dont la **moyenne générale** est supérieure ou égale à 10/20. Dans ce cas, le principe de **péréquation** ou de compensation peut s'appliquer à condition que la plus faible note obtenue dans l'UE soit supérieure ou égale à 8/20. Seuls deux échecs de 8/20 et 9/20 ou trois

échecs de 9/20 sont autorisés et l'étudiant doit avoir suffisamment de réserve dans cette unité d'enseignement pour en bénéficier.

En cas d'échecs non délibérables, l'étudiant ne peut passer de promotion que s'il a au maximum trois échecs et ce, après avoir rempli les critères de validation d'une année académique, totalisé au moins 45 crédits et eu une moyenne générale d'au moins 10/20. Il ne pourra être **admis dans la dernière année de son cycle** que si, au-delà de critères de validation d'une année académique, il **valide tous les compléments de la première année.**

En plus de frais académiques de base, l'étudiant devra payer chaque cours de complément.

Si l'étudiant conteste ses notes, il peut introduire un recours. Il dispose d'un délai de **48 heures maximum** dès la publication des résultats par le jury pour déposer son recours au secrétariat des décanats. Les recours sont traités dans les 72 heures qui suivent la date de clôture des dépôts.

### **Redoublement**

Tout étudiant n'ayant pas satisfait aux critères de validation d'une année académique est déclaré répétant ou redoublant. Les matières qu'il est tenu de suivre sont celles dans lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20, indépendamment de l'UE. Celles dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement reconduites. Par ailleurs, les moyennes annuelles des travaux concernant les cours à reprendre sont d'office effacées.

Le répétant ne paiera plus l'intégralité des frais académiques. Il ne sera tenu de payer qu'un montant proportionnel au nombre de cours à reprendre plus les frais fixes de 150\$.

## **CORPS ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE**

A l'UNH, les enseignements sont assurés par des Professeurs permanents et des Professeurs visiteurs venus des quatre coins du monde (RDC, Afrique du Sud, Cameroun, Burundi, Belgique, France, Pays-Bas, Russie, Japon, Canada, USA...). Ils sont aidés, notamment pour les travaux pratiques (TP), par des Chefs de travaux et des Assistants.

Le corps académique et scientifique est à votre disposition et vous accompagne tout au long de votre parcours à l'Université.

## **CORPS ADMINISTRATIF**

Le corps administratif travaille en étroite collaboration avec le corps académique. Il met tout en œuvre pour vous aider dans vos démarches académiques et administratives et veille à ce que votre séjour à l'UNH soit des plus agréables.

La réceptionniste vous aiguillera volontiers vers les différents services spécialisés chaque fois que vous en exprimerez le besoin. **Vous emprunterez toujours les entrées/sorties réservées aux étudiants et éviterez d'encombrer le hall de l'entrée principale.**

Vous solliciterez surtout les services de la secrétaire des décanats pour vos problèmes académiques. Vous vous adresserez au comptable pour les questions relatives aux frais académiques et au web master et design pour l'établissement et la mise à jour de vos cartes d'étudiant. Le cas échéant, les Chefs de Promotion s'enquerront auprès du responsable de la scolarité pour les horaires des cours et l'affectation des auditoriums. Ils iront voir l'Administrateur Réseau (Informaticien) pour les matériels électroniques et informatiques tandis que le logisticien, à travers les responsables du gouvernement des étudiants, vous aidera à résoudre les questions logistiques (sorties académiques et sportives, organisation des diverses manifestations culturelles, etc.).

## **COOPERATION EXTERIEURE**

L'UNH est dotée d'un service de coopération extérieure qui a pour mission de conclure des partenariats avec des institutions étrangères. Ce service assure la promotion de notre Université, l'achat de certains matériels et le recrutement des Professeurs à l'échelle internationale.

L'Université signe des accords de partenariat avec des institutions étrangères. A ce jour, elle est en partenariat avec les institutions suivantes: UQTR (Université du Québec à Trois rivières, Canada), TREND (Teaching and Research in Natural Sciences for Development in Africa), Haute Ecole - Condorcet (Hainaut, Belgique), ISAU (Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, Kinshasa), IBM-Sénégal. D'autres protocoles d'accord sont en cours de négociation

## **FONDATION NOUVEAUX HORIZONS, FNH en sigle.**

Cette Fondation a notamment pour mission la mobilisation des fonds et des partenariats susceptibles de soutenir la recherche, les projets innovants, la qualité de l'enseignement, le recrutement des compétences, la croissance des infrastructures de l'UNH, le programme d'octroi des bourses d'études aux étudiants doués et démunis et le développement communautaire local.

## **GOVERNEMENT DES ETUDIANTS**

Chaque année académique, les étudiants élisent démocratiquement leur représentant après un débat public entre candidats. Les conditions et le calendrier du processus électoral vous seront communiqués au moment opportun.

Nous vous invitons à vous impliquer à la vie associative de notre Alma Mater et à faire preuve d'imagination et d'audace afin de dynamiser la vie estudiantine et marquer positivement votre passage à l'UNH.

A la fin de vos études, vous adhérerez à l'Association des Anciens Etudiants de l'UNH, UNH ALUMNI, à travers laquelle vous serez les ambassadeurs de votre Université auprès du monde extérieur et resterez connectés entre vous.

## **ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES**

L'Université Nouveaux Horizons encourage ses étudiants et étudiantes à s'adonner à une pratique sportive. Chaque année, des compétitions sportives interfacultaires (football, basketball et volleyball) couronnent un champion dans chacune de ces disciplines. Nos étudiants croisent parfois le fer avec ceux d'autres institutions académiques de la place.

L'UNH dispose d'un terrain de football, de basketball et de volleyball et prend toutes les dispositions pour que ces compétitions se déroulent dans de bonnes conditions et dans un climat de franche camaraderie.

Nous vous invitons, en collaboration avec le gouvernement des étudiants, à travers son ministère chargé de la culture, à organiser des activités culturelles au sein et en dehors de l'Université et d'y participer activement (bal du début et de fin d'année, théâtre, concours d'éloquence, clubs de lecture, associations culturelles facultaires, journal universitaire, blogs culturels, conférences, échanges interuniversitaires...).

## **ŒUVRES ESTUDIANTINES**

Nous ne disposons pas encore de logement universitaire. Toutefois, quelques places sont disponibles dans les maisons des religieuses et religieux de la place. Vous pouvez vous renseigner à ce sujet à la réception de l'UNH.

Les soins médicaux ne sont pas pris en charge par l'UNH. Nous vous recommandons d'avoir une hygiène de vie susceptible de vous prémunir de certaines maladies.

Soyez très attentifs, ayez un comportement responsable et ne vous exposez surtout pas aux maladies sexuellement transmissibles.

## CONSEILS PRATIQUES POUR REUSSIR SES ETUDES

Le premier contact avec le milieu universitaire, s'il n'est pas bien géré, peut tourner court et déboucher sur un échec cuisant. Les années passées à l'Université sont incontestablement les plus belles de votre jeunesse si elles sont vécues de façon responsable.

Impliquez-vous et marquez d'une pierre blanche votre passage à l'UNH. Optimisez les relations avec vos camarades, consolidez-les, entourez-vous des personnes qui vous tirent vers le haut car les liens noués ici constituent le socle de votre champ relationnel futur.

Identifiez vos forces et faiblesses, fixez-vous les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Réévaluez votre stratégie et ajustez le tir, s'il le faut. Visez toujours l'excellence et exploitez votre potentiel au maximum.

La réussite miraculeuse n'existe pas. La tricherie est sévèrement punie et les "arrangements à l'amiable" n'ont pas cours à l'UNH. La clé de la réussite, c'est le travail, encore le travail, et toujours le travail. Pour y arriver, il faut :

- ✓ Etre ponctuel (les cours sont programmés de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30), assister obligatoirement aux cours, et participer activement à tous les travaux dirigés et pratiques ;
- ✓ Justifier par écrit les absences aux activités académiques et en s'adressant au Décanat et prendre la peine de se rattraper ;
- ✓ Ne pas être dissipé pendant les cours et éteindre son téléphone, prendre note intelligemment, confronter ses notes à celles de ses camarades, les mettre à jour, ne pas se limiter aux syllabus, les compléter à l'aide des lectures personnelles, élargir ses vues en débattant avec des camarades désireux de travailler, adhérer à un cercle culturel, exploiter les sites internet reconnus et ne surtout pas être dépendant de son téléphone. Ne jamais baisser les bras. A la moindre difficulté, solliciter l'aide des amis, des Assistants ou des Professeurs ;
- ✓ Travailler régulièrement dès la rentrée académique, travailler en profondeur pour acquérir la connaissance et non pour réussir minimalement à un examen ;
- ✓ Trouver un rythme de travail équilibré, s'alimenter sainement, ne pas faire usage de drogue, ne pas consommer d'alcool, prendre du repos quand il le faut et dormir suffisamment ;
- ✓ Préparer ses interrogations et examens plusieurs jours à l'avance, préparer des fiches récapitulatifs qui reprennent les points saillants à réviser la veille du contrôle. Ne pas mémoriser mot à mot la matière sans en comprendre le contenu. Ne pas répondre aux questions avant de les avoir lues attentivement et comprises ;

- ✓ Ne surtout pas négliger les travaux pratiques car ils comptent généralement pour moitié et leurs notes demeurent inchangées en deuxième session, contrairement aux examens.

## ANNEXE

### Règlement académique

L'UNH garantit vos droits et libertés et, en retour, vous demande de respecter vos obligations envers elle. Chaque fois que vous serez lésés dans vos droits, suivez la procédure prévue à cet effet pour obtenir réparation. Respectez la hiérarchie en consultant d'abord le personnel dont vous dépendez directement avant de vous adresser aux autorités supérieures de l'Université. Si vous n'obtenez pas satisfaction à une étape donnée de votre démarche et que vous avez la conviction et les preuves d'être dans vos droits, alors vous pouvez passer à l'étape supérieure, en faisant toujours preuve de civilité et de courtoisie.

Conformez-vous au règlement académique repris ci-dessous. Lisez-le attentivement et intégralement. Le présent règlement fait corps avec les statuts de l'Université Nouveaux Horizons qui, à l'article 46, le prévoient expressément. Il régit les relations professionnelles et autres entre les membres de la communauté UNH toute entière, corps académique et scientifique, personnel administratif, étudiants.

Il est prévu un code vestimentaire distinct, au respect duquel les étudiants seront tenus.

#### **I. Des droits et libertés**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'UNH est d'obédience catholique ; sans être confessionnelle.

Elle veille au respect des convictions religieuses de chacun ; sans toutefois devenir un lieu de culte ou d'évangélisation.

**Article 2** : Les droits de tous et de chacun sont garantis. La discrimination est proscrite ; sous toutes ses formes.

**Article 3** : La liberté académique, la liberté d'expression, sont la règle ; sous réserve du respect de la loi, des bonnes mœurs et du droit d'autrui.

**Article 4** : Le droit de se constituer en groupements syndicaux est reconnu au personnel enseignant autant qu'au

personnel administratif et technique ; pour autant que pareille organisation soit conforme à la loi.

**Article 5** : Les étudiants peuvent, dans le respect de la loi, des bonnes mœurs et du droit d'autrui, se regrouper en associations de leur choix sans coloration sectaire d'aucune sorte, ethnique, politique, religieuse, ou autre.

La création des dites associations est portée à la connaissance du Comité de Gestion, qui ne peut s'y immiscer d'aucune manière.

#### **II. Des obligations**

**Article 6** : Tout membre de l'UNH est tenu au respect de ses obligations et engagements envers l'Institution et

envers ceux qui la composent, organes et personnes physiques.

Il veille à ce que même sa vie privée ne puisse porter atteinte aux intérêts ou à la réputation de l'UNH.

**Article 7 :** Les membres sont tenus plus encore au respect des lois de la République Démocratique du Congo.

**Article 8 :** Le dialogue, la concertation, le respect mutuel, seront privilégiés en cas de contestation ou de conflit.

**Article 9 :** Est prohibée la publicité par écrit ou par quelque autre forme de communication, susceptible de troubler l'ordre au sein de l'UNH.

**Article 10 :** Les manifestations pacifiques sont autorisées ; pour autant que leur organisation ait été préalablement portée à la connaissance du Comité de Gestion et qu'elles demeurent pacifiques du début à la fin. En cas dérapage, leurs initiateurs auront à répondre du préjudice causé à l'institution et aux tiers.

En tout état de cause, les problèmes de l'UNH, quels qu'ils soient, se résolvent au sein de l'institution et non dans la rue.

**Article 11 :** Sont prohibés la détention, l'usage ou la consommation, au sein de l'UNH, de toute substance, de tout objet interdit par la loi. Les contrevenants seront passibles de sanctions disciplinaires ; sans préjudice des poursuites judiciaires éventuelles.

**Article 12 :** Le barème de sanctions disciplinaires est conçu comme suit :

- une demande d'explication ;
- un blâme ;
- une admonestation
- une suspension pour 15 jours à trois mois;
- l'exclusion temporaire ou définitive

Sous réserve du droit de la défense, l'admonestation est prononcée par le Recteur, ou par l'autorité académique mandatée à cet effet ; la suspension et l'exclusion par le Comité de Gestion.

La demande d'explication et le blâme sont de la compétence du chef hiérarchique du membre de l'UNH mis en cause.

**Article 13 :** Tout conflit d'intérêt est prohibé. Toute personne intéressée par un vote à l'organisation duquel il participe est tenue de se déporter de celle-ci, de peur d'être juge et partie.

**Article 14 :** La réussite, singulièrement la réussite de l'étudiant, est fonction du mérite.

Toute forme de tricherie, tout trafic de quelque nature que ce soit, est équipollent à la corruption et entraîne, pour autant qu'elle soit établie, l'exclusion définitive de l'auteur et du coauteur.

**Article 15 :** Les rapports entre enseignants et étudiants, tout comme ceux entre collègues, doivent être empreints de bonne moralité. Toute atteinte à cette règle entraîne une

sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'UNH.

Le harcèlement sexuel est interdit. Quiconque s'en rend coupable peut être exclu définitivement de l'UNH.

**Article 16 :** Le patrimoine de l'UNH est protégé. Quiconque y porte atteinte doit réparation, conformément à la loi.

**Article 17 :** Toute action, activité, ingérence ou interférence étrangère à l'UNH est prohibée, quelle qu'en soit la nature. Sauf autorisation préalable du Recteur ou de son remplaçant.

**Article 18 :** Les partis politiques recrutent et tiennent leurs activités en dehors de l'UNH.

### III. *Du personnel, des prestations, de la rémunération, de l'avancement en grade*

**Article 19 :** Le personnel de l'UNH est rattaché à celle-ci par les liens du travail, selon la loi en la matière.

Tout litige y relatif sera réglé conformément à ladite loi ; à défaut d'une solution selon le prescrit de l'article 8 ci-dessus.

**Article 20 :** Il n'y a pas de rémunération sans prestation. La rémunération dépend des prestations et du rendement.

**Article 21 :** Les fonctions académiques ou administratives peuvent varier, suivant les

circonstances et la nécessité. Elles n'appartiennent à personne en propre.

**Article 22 :** Sans être automatique, l'avancement en grade est fonction :

a) *pour le corps académique et scientifique*

- de l'ancienneté (quatre ans au minimum) ;

- d'une publication scientifique de qualité au moins chaque année ;

b) *pour le personnel administratif et technique*

- de l'ancienneté (trois ans au minimum) ;

- d'une bonne cotation chaque année dans le grade actuel ;

- de la vacance d'un poste dans le grade souhaité ;

Ces conditions sont cumulatives dans chaque cas.

### IV. *Des frais académiques*

**Article 23 :** Tout étudiant est tenu de confirmer son inscription ou sa réinscription, selon le cas, par le paiement, 15 jours au plus tard après le début de l'année académique, soit le 30 octobre, de la première tranche des frais académiques fixés par le Conseil d'Administration.

Le statut d'étudiant à l'UNH s'acquiert à cette condition.

**Article 24 :** Les frais académiques se paient en quatre tranches fixées aux dates suivantes : le 30 octobre, le 15 janvier, le 15 avril et le 15 juin au plus tard. Tout paiement tardif sera augmenté d'une pénalité de 5 %.

**Article 25 :** Bien qu'inscrit, l'étudiant non en règle de paiement ne peut être admis dans une salle de classe ni prendre part à une épreuve quelle qu'elle soit, tant que sa situation n'est pas régularisée.

#### **V. Activités académiques**

**Article 26 :** Les activités académiques, en particulier les enseignements et autres activités y attachées, se déroulent selon le calendrier établi par le Comité de Gestion.

**Article 27 :** L'horaire des cours est élaboré au début de chaque semestre par un appariteur central, chargé de la gestion du temps et des locaux. Il y procède en étroite collaboration avec le Vice-doyen en charge de l'enseignement au sein de chaque Faculté.

#### **Code vestimentaire**

L'UNH s'est dotée d'un code vestimentaire auquel nul ne peut déroger. Il est affiché à la guérite et stipule ce qui suit : « Les étudiants de l'Université Nouveaux Horizons doivent s'habiller décentement. Ceux qui ne se conformeront pas au présent code n'auront pas accès à l'Université. Sont notamment interdits : les décolletés profonds, les vêtements "ventre à l'air", les mini-jupes, les shorts, les pantalons style "déchirés" ou "destroy " (même ceux qui ne laissent pas voir la peau), les tenues de sports et tout autre vêtement contraire à la bienséance. »

Toute personne concernée est tenue de s'y conformer.

#### **VI. Hygiène et santé**

##### **Article 28 :**

L'hygiène et la santé de tous et de chacun sont l'œuvre de tous et de chacun.

Les membres de l'UNH, personnel académique et scientifique, personnel administratif et technique, ainsi que les étudiants sont tenus de prendre chacun une assurance maladie.

**Article 29 :** Ils sont tenus de passer un examen médical au moins une fois l'an.

#### **VII. Disposition finale**

**Article 30 :** Tout membre de l'UNH s'engage, par écrit, à respecter le présent règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance au préalable.







